



Conseil général de Mollens

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2025

1. Bienvenue du Président

Le Président Damien Mayor ouvre la séance à 20h00.

M. D. Mayor souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers ainsi qu'aux membres de la Municipalité. Il rappelle que les personnes n'étant pas assermentées n'ont pas le droit de prendre la parole ni de voter. Il demande aux intervenantes et intervenants de se lever et de rappeler leur nom pour faciliter le travail de la secrétaire. Il signale également que la séance est enregistrée afin de simplifier la rédaction du procès-verbal.

2. Appel

Excusé·e·s : Mmes Eve-Marie Ammeter, Linda Baudin, Géraldine Comby, Arlette Cuvit, Line Derungs, Francine Meyer, Déborah Rohrbach et Daniela Sorio

MM. Jean-Marc Baudin, Jean-Jacques Bolay, Michael Bruce, Jean-Marcel Cuvit, François Enous, Philippe Gendret, Thierry Meyer, Alexandre Rosset, Laurent Santschy, Roger Santschy, Olivier Vauthey et Olivier Wacht

Non excusés : MM. Nicolas Bally et Louis Derungs

Sur 44 membres que compte le Conseil, 22 sont présents, le quorum est donc atteint.

3. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté lors du vote à main levée.

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2025

Le Président s'adresse à l'assemblée pour s'enquérir d'éventuelles questions ou remarques concernant le procès-verbal du 10 avril 2025.

M. D. Mayor procède au vote à main levée et annonce que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2025 est approuvé avec une abstention.

5. Admissions – démissions – assermentations

Le Président annonce l'admission de M. Oscar Prince. Il procède à son assermentation, conformément à l'article 4 du règlement du Conseil général de Mollens. Après avoir prêté serment, il peut participer aux délibérations et votations de l'assemblée en tant que Conseiller.

6. Élections statutaires au sein du bureau

Le Président annonce que Mme Eve-Marie Ammeter et M. Hervé Le Pezennec, en tant que scrutateurs, ainsi que Mmes Déborah Rohrbach et Joëlle Wacht, en tant que scrutatrices suppléantes, sont d'accord pour reconduire leur mandat. Il s'enquiert de savoir s'il y a d'autres candidats ; personne ne se propose. Il passe à la votation et à l'unanimité toute l'assemblée est d'accord.

M. D. Mayor annonce ensuite que Mme Marie-Claude Delorme est d'accord pour reconduire son mandat en qualité de Vice-présidente ; personne d'autre ne se propose, elle est donc réélue à l'unanimité par votation.

M. D. Mayor se représente dans sa fonction de Président, il n'y a aucun autre candidat pour le poste. Le Président est réélu à l'unanimité par votation.

Le Président, en son nom et en celui du Bureau, remercie l'Assemblée pour sa confiance.

7. Élection complémentaires pour la Commission de gestion et des finances ainsi que délégué AIEBBM

M. D. Mayor informe que, à la suite de la démission de M. Jean-Marcel Cuvit de la Commission de gestion et des finances, le Conseil général doit élire un nouveau membre pour la fin de la législature. La Commission de gestion et des finances ne propose aucun candidat. Or, selon le règlement, elle doit compter cinq membres. Le Président demande s'il y a un volontaire pour exercer jusqu'à la fin de la législature. M. Emmanuel Léchaire se propose. Aucune autre candidature n'est proposée. M. E. Léchaire est élu à la majorité, avec acclamation.

Le Président demande s'il y a, dans l'assemblée, un volontaire qui accepterait d'être délégué remplaçant pour l'AIEBBM (*Association Intercommunale des Eaux de Ballens - Berolle - Mollens*). Il explique qu'en cas d'absence du délégué, il faudra se rendre trois fois par an aux séances de l'association.

M. Jean-Marc Berguer tient à préciser en quoi consiste l'AIEBBM. Il s'agit en fait de l'association des Communes de Mollens, Ballens et Berolle pour la gestion de l'eau de la région. L'AIEBBM est actuellement propriétaire des réseaux d'eau des trois communes concernées. Elle gère le pompage situé au parc et au Marais. Chaque Commune a un délégué au sein de ce conseil qui valide les comptes de l'AIEBBM, le budget ainsi que les préavis en cas de demande de crédit. Ce conseil a un CoDir composé de trois délégués venant des communes. M. J.-M. Berguer est le délégué de Mollens. Il informe que le conseil n'a pas beaucoup de travail, contrairement au CoDir qui en a beaucoup en ce moment puisqu'ils sont en train de refaire un pompage au Marais avec tous les essais et les relations avec l'État que cela implique. En conclusion, il indique qu'un délégué suppléant de l'AIEBBM ne participerait qu'à une ou deux séances.

Mme Marjolaine Fleury se présente et, après votation, elle est élue à l'unanimité par acclamation.

8. Préavis n° 04/2025 de la Municipalité de Mollens concernant le rapport sur les comptes et la gestion pour l'année 2024

8.1 Rapport de la Commission de gestion et des finances

Le Président cède la parole à Mme Nicole Mayor pour la lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances.

Aucune question n'étant soulevée, M. D. Mayor propose de passer au vote.

Le Conseil général de Mollens,

- vu le préavis n° 04/2025 de la Municipalité de Mollens concernant le rapport sur les comptes et la gestion pour l'année 2024
- oui le rapport de la Commission de gestion et des finances,

- où le rapport de la Commission des bâtiments,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide, au vote à main levée, d'accepter ledit préavis avec une abstention.

9. Préavis n° 05/2025 de la Municipalité de Mollens relatif à l'arrêté d'imposition 2026

9.1 Rapport de la Commission de gestion et des finances

Le Président cède la parole à Mme N. Mayor pour la lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances.

M. le Président cède la parole à M. J.-M. Berguer qui veut apporter des informations supplémentaires en nom de la Municipalité.

M. J.-M. Berguer explique avoir repris les finances de la Commune en novembre dernier. Pendant cette période, un changement de boursière a eu lieu ; il s'agissait de la troisième en très peu de temps. Grâce à la collaboration efficace et à la grande compétence de la nouvelle boursière, qu'il tient à remercier pour le travail remarquable effectué, ils ont pu passer plusieurs jours à revoir les comptes de la Commune. La Commune frôlait la limite du dépôt de bilan. La boursière a dû effectuer plusieurs dizaines d'extournes correctives. En effet, il y avait des erreurs dans les comptes transitoires qui dataient de plusieurs années. Il explique ensuite que l'année prochaine, la Commune devra passer au modèle comptable MCH2, ce qui impliquera d'importantes modifications afin d'apporter plus de transparence et permettre une meilleure orientation de la gestion communale. Concernant les remarques faites dans le rapport, il précise avoir fait changer la méthodologie de travail. Chaque dicastère est désormais responsabilisé et doit fournir un état des comptes le concernant chaque mois. En cas de dépassement du budget, une information sera présentée au Conseil dès que tous les éléments seront connus. La Municipalité prendra également les mesures nécessaires pour rendre les comptes plus transparents.

M. J.-M. Berguer nous parle ensuite du déficit forestier causé par la présence de bostryches dans plusieurs arbres des bois de Mollens (travaux d'abattage des arbres et vente du bois non valorisé).

Au niveau de l'arrêté d'imposition : 95,39 % de taxations pour l'année 2023. Il précise que tout le monde n'est pas taxé et qu'il y a des retards dans la taxation de l'année 2022. Le coefficient est de 74 et la valeur du point d'impôt d'élève à fr. 10'701.-, soit un peu plus élevée que dans le rapport de la Commission. Il est en légère augmentation par rapport aux dernières années.

M. J.-M. Berguer nous montre ensuite un slide pour nous expliquer la répartition des contribuables. Il attire notre attention sur le fait qu'il y a des contribuables qui ne sont pas des habitants de la Commune mais qui possèdent une parcelle sur son territoire. Il y a aussi 40 % de contribuables retraités qui n'ont pas de revenus, mais possèdent de grandes maisons et souvent n'ont pas de dettes. Les revenus imposables sont globalement faibles mais avec la part à l'impôt sur la fortune soutenu.

Aucune question n'étant soulevée, M. D. Mayor propose de passer au vote.

Le Conseil général de Mollens,

- vu le préavis n° 05/2025 de la Municipalité de Mollens relatif à l'arrêté d'imposition 2026

- ouï le rapport de la Commission de gestion et des finances,
- ouï le rapport de la Commission des bâtiments,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide, au vote à main levée, d'accepter ledit préavis avec une abstention.

10. Préavis n° 06/2025 de la Municipalité de Mollens concernant la demande d'un crédit pour le financement de l'entretien du Chemin de Luze

10.1 Rapport de la Commission de gestion et des finances

Le Président cède la parole à Mme N. Mayor pour la lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances.

Aucune question n'étant soulevée, M. D. Mayor propose de passer au vote.

Le Conseil général de Mollens,

- vu le préavis n° 06/2025 de la Municipalité de Mollens concernant la demande d'un crédit pour le financement de l'entretien du Chemin de Luze
- ouï le rapport de la Commission de gestion et des finances,
- ouï le rapport de la Commission des bâtiments,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide, au vote à main levée, d'accepter ledit préavis avec 2 contre et 1 abstention.

11. Rapport des délégué-e-s du Conseil général

Le Président cède la parole à Mme Joëlle Wacht pour la lecture du rapport des séances ASIABE.

Mme J. Wacht nous fait par du rapport des séances du 26 mars 2025 de l'ASIABE et des 25 février et 21 mai 2025 du CET.

ASIABE:

- concernant l'extension du collège du Léman, il y a encore deux oppositions : l'une de PROVELO, car un abri pour les vélos n'est pas prévu, et l'autre de la DGTL, car l'emplacement prévu pour déposer les machines de chantier se trouve dans une zone agricole.

- le Concept 360 pour l'établissement a été validé par le département. Il s'agit d'un projet du Canton de Vaud visant à rendre l'école vaudoise plus inclusive et à mieux répondre aux besoins de tous les élèves, en particulier ceux ayant des besoins spécifiques.

- l'AJEMA Morges a quitté l'AJEMA. La création d'une nouvelle entité avec les Communes restantes est à l'étude.

- concernant les comptes 2024, la Commission souligne et salue la décision d'acquérir les porta cabines plutôt que de les louer. En ce qui concerne le parascolaire, les coûts ont augmenté de près de 23 % par rapport aux comptes 2023, représentant une charge supplémentaire d'environ 111 000 francs pour les Communes. Néanmoins, à la suite des changements apportés au plan tarifaire en vigueur depuis la rentrée 2024, la participation des Communes a diminué de 1 %, soit 36 % du coût total.

CET :

- toutes les classes de la 1P à la 4P sont équipées de tableaux interactifs

- de nouveaux horaires ont été mis en place.
- beaucoup de réactions ont été suscitées par l'apparition de nouvelles zones grises, comme à Bière par exemple, où les élèves doivent prendre un bus de la gare au collège.
- par rapport au parascolaire, il n'y a pas une grande liste d'attente : ils arrivent à contenter presque toutes les familles.
- pendant le tour de Romandie (2 mai), les élèves ont eu congé l'après-midi car c'était trop compliqué avec les transports puisque le tour passait par Apples
- une maison a été rénovée en face du collège de Apples pour les jeunes de Haute-Morges. Des éducateurs y travaillent et les jeunes peuvent s'y rendre en dehors des heures scolaires.

Enfin, lors de la séance du 21 mai avec les délégués de classe de 9P et 10P, plusieurs requêtes ont été faites, mais la plupart étaient assez utopiques. Le président de l'ASIABE a informé que les travaux pour l'extension du collège d'Apples débuteront pendant les vacances scolaires et, si tout se passe bien, dureront une année.

12. Informations de la Municipalité

M. J.-M. Berguer revient sur la problématique de la circulation des piétons et des cavaliers sur le chemin des Oies. En effet, la Commune bénéficiait d'un droit de passage, mais celui-ci est actuellement envahi par la forêt. Il faut donc le réhabiliter et trouver une solution. Une convention a été signée avec le propriétaire de la parcelle en amont, et le passage sera rétabli. Le maintien de ce passage étant soumis à certaines conditions, il sera de la responsabilité des cavaliers de veiller à ce qu'il n'y ait pas trop de chevaux qui y passent et que la situation du terrain ne se dégrade.

M. Hervé Le Pezennec demande s'il s'agit de la partie située au-dessus de la haie, puisqu'une barrière a été installée en dessous.

M. J.-M. Berguer dit qu'il s'agit d'un propriétaire privé et qu'ils n'ont pas pu engager la discussion.

M. H. Le Pezennec souligne que l'autre est également un propriétaire privé.

M. J.-M. Berguer indique également que c'est un propriétaire privé qui a accompli un travail considérable pour la biodiversité en collaboration avec la DGAB, et qu'un accord a pu être trouvé aussi avec cette dernière.

M. Vincent Barbay tient à remercier la Municipalité et le propriétaire du terrain d'avoir pu trouver une solution pour le passage en question. Il s'enquiert également de la possibilité de transmettre l'information aux citoyens de Montricher, car plusieurs d'entre eux empruntent par tous les temps le chemin inverse et ne respectent pas le terrain. Il s'engage cependant à transmettre le message aux cavaliers de Mollens.

Mme Angèle Deillon souhaite attirer l'attention sur une problématique soulevée à la déchèterie concernant le tri des batteries contenant du lithium. Elle nous rappelle que ces batteries portent un petit signe, pas toujours visible, sur lequel est inscrit LI. Il semblerait toutefois qu'il puisse y avoir d'autres signes. Dans le doute, il faut demander des renseignements au surveillant de la déchetterie. En effet, il ne faut pas qu'elles finissent dans des sacs poubelle qui, ensuite, vont dans nos Moloks, à cause des risques d'incendie et d'explosion qui pourraient en découler, ni non plus à la déchetterie, dans le bac des batteries « standard », mais bien dans le conteneur métallique qui se trouve à côté du bac des piles ordinaires.

Elle nous informe ensuite de l'enquête citoyenne qui figurait dans le dernier bulletin d'information de la Commune de Mollens et qui concernait les oiseaux nicheurs en bâtiment. La Commune a décidé de participer, avec le soutien du Parc Jura Vaudois, au recensement des nicheurs en bâtiment (martinets et hirondelles) sur le domaine communal. Mme A. Deillon nous avertit qu'en juin/juillet, des spécialistes viendront observer ces oiseaux à l'aube ou au crépuscule, en fonction des retours de l'enquête des citoyens, afin de mieux les recenser et les identifier.

En ce qui concerne la commission consultative pour le cimetière communal, la Municipalité avait fait appel aux citoyens en début d'année pour constituer une Commission consultative qui n'est pas une Commission du Conseil. Elle est composée de deux membres du Conseil et d'un membre du village, hors Conseil, à savoir Mme Claire-Lise Zbinden et M. Philippe Gendret pour le Conseil, et Mme Tamara Gasteiner pour la partie citoyenne. Ladite Commission s'est réunie à plusieurs reprises après avoir pris connaissance des propositions de la Municipalité, afin de lui faire un retour et de lui soumettre des idées pour améliorer le cimetière communal. La Municipalité tient à les remercier pour le travail sérieux et intéressant qu'ils ont accompli, et elle va maintenant étudier leurs suggestions pour ensuite proposer prochainement un préavis concernant la remise en état du cimetière communal.

Enfin, concernant les transports publics, l'arrêt du bus en direction de Bière, qui se trouvait sous la terrasse de l'auberge, a été déplacé devant la place de l'Amitié pour des raisons de sécurité. Il s'agit d'une mesure provisoire, mais elle devrait devenir permanente ; les MBC devant installer l'arrêt définitif sous le candélabre juste à côté de la première maison bordant la place.

Mme Christelle Meyer nous rappelle que l'événement « Mollens fait son cinéma » se tiendra le 21 juin 2025, tandis que l'inauguration de la place de l'Amitié est prévue le 19 juillet 2025, en première partie de journée. Dès 14 heures, débutera la fête du village, organisée par la Jeunesse.

13. Propositions individuelles et divers

M. Claude Rosset demande s'ils vont remettre le panneau indiquant les rues de Mollens sur la place de l'Amitié.

Mme A. Deillon répond qu'ils ont conservé le panneau, mais ils ne savent pas encore s'ils vont le remettre sur la place ou ailleurs. L'objectif est qu'il soit replacé au centre du village.

M. H. Le Pezennec souhaiterait que les toilettes situées place de l'Amitié soient accessibles en permanence. Il trouve en effet dommage que nous ayons des toilettes et qu'elles soient presque toujours fermées. Que ce soit pour les habitants qui utilisent la place ou pour les cyclistes de passage, par exemple, il faudrait les laisser ouvertes.

Mme C. Meyer explique qu'ils se sont renseignés auprès d'autres communes voisines pour savoir comment cela se passait chez eux. La plupart d'entre elles ont déclaré qu'elles les avaient fermées à cause de dégradations, ce qui les a incitées à prendre cette décision. Elle rappelle toutefois qu'elles sont toujours accessibles aux personnes en situation de handicap grâce à la serrure Eurokey qui a été installée. De plus, c'était un sujet d'opposition de la part des habitants riverains qui ne souhaitaient pas que ces toilettes soient publiques.

M. H. Le Pezennec demande à l'Assemblée s'ils pensent qu'il serait intéressant de les laisser ouvertes ou s'ils préfèrent les laisser fermées afin d'éviter tout risque de dégradation.

Mme Cécile Ehresperger dit qu'il y a effectivement beaucoup de cyclistes qui passent par notre village. Elle propose d'en ouvrir les portes pendant la période des beaux jours, peut-être à des horaires spécifiques. Cela serait un symbole d'accueil.

Mme A. Deillon suggère de faire un essai et de laisser l'entrée ouverte pendant la belle saison, tout en demandant à l'employé communal de vérifier régulièrement qu'il n'y ait pas de déprédations, et de réajuster, le cas échéant. Ils pourraient laisser l'accès ouvert uniquement la journée, et si plus problématique uniquement le week-end et puis ajuster en fonction des observations.

M. D. Mayor informe que le sujet ne relevant pas du domaine de compétence du Conseil, nous n'avons pas à voter pour cela ; c'est à la Municipalité de décider.

M. Jean Wagner ne comprend pas pourquoi nous avons encore reçu des bulletins blancs lors du deuxième tour des dernières votations. Il demande si ce n'est pas aux Municipaux de nous proposer des candidats. Il demande également s'il n'existe pas de projet de fusion à l'avenir.

Le Président explique que, dans le cadre des votations, tout a été fait conformément aux règles : comme il n'y avait pas de candidat annoncé, aucun nom n'a été inscrit sur les bulletins de vote. Au deuxième tour, la personne élue est celle qui obtient la majorité des voix, qu'elle le veuille ou non. Il laisse à la Municipalité le soin de s'occuper de la recherche de candidats.

Mme A. Deillon explique qu'effectivement, pendant cette législature, ils ont essuyé un certain nombre de démissions et, à chaque fois, ils ont essayé d'appeler les gens, de se renseigner sur les personnes potentiellement intéressées (des anciens ou des novices), mais on leur a toujours dit qu'ils ne voulaient pas ou qu'ils n'avaient pas le temps. Ils ont donc cessé d'appeler les gens, car ils ont beaucoup à faire, et ils se sont dit que si quelqu'un est intéressé, il sait où les trouver, car ils restent toujours disponibles pour échanger sur la fonction. Quant à la fusion, il s'agit d'un travail de longue haleine. Cela se prépare et demande beaucoup d'énergie, et il faut des autorités installées. Dans la Commune de Mollens, il y a beaucoup de projets urgents, et du coup, ils n'arrivent pas à se projeter dans ce genre de perspective. Mais c'est quelque chose que le Canton encourage vivement, et d'ailleurs de plus en plus de communes sautent le pas. Les Communes du Pied du Jura ne semblent pas encore prêtes à fusionner.

M. J. Wagner informe qu'à l'époque, lorsque l'on parlait de fusion, les anciens disaient qu'ils trouveraient toujours des gens pour la Municipalité.

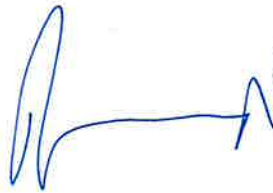
M. J.-M. Berguer dit qu'il a participé hier à une séance avec les Syndics du Pied du Jura. Ils ont justement discuté de la possibilité d'aller chercher un candidat, et les avis sont très tranchés : soit ils sont pour, soit ils sont contre. Il est difficile de se positionner : à Mollens, ils étaient partis de l'idée que la proposition d'un candidat pourrait provenir d'un groupe d'intérêt (agriculteurs, habitants du haut village, etc.) ou au moins des habitants. L'écart au premier tour étant tellement minime, ils ne savaient pas s'ils devaient demander aux personnes. Ce n'est pas un choix facile. Quant à la fusion : elles sont bloquées jusqu'en 2028. Les discussions avec les Syndics du Pied du Jura ont révélé que les Communes fusionnées ne sont pas pour autant satisfaites. Ceux qui ont des ressources naturelles et des moyens ne veulent pas fusionner.

Mme Lyne Berguer s'enquiert de l'aménagement de la place de l'Amitié et demande si une table sera mise en place.

Mme A. Deillon répond que, comme le caveau peut être loué, des tables avaient été envisagées pour y être installées. À l'heure actuelle, ce mobilier n'est pas encore entre les mains de la Commune. Ils ont ensuite fait la réflexion de demander au groupement forestier de nous fabriquer une table qui puisse rester en place toute l'année sans qu'il faille louer le caveau. Elle sera inscrite au budget de l'année prochaine.

Le Président informe que la prochaine séance aura lieu le 2 octobre 2025 et il lève la séance à 21h05.

Le Président :



Damien Mayor



La Secrétaire :



Zara Flamigni